

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Tronville-en-Barrois

#### SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 02 octobre 2020

Date d'affichage : 12 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le huit octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Daniel BRIAT, maire.

**Présents** : BARBIERI Claudine, BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, DUBOY ISABELLE, GRUAUX Enzo, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, POSSIEN Christophe, UZUN Sinan, VARNIER Cathie

**Représentés** : GUILLAUME Louis par BRIAT Daniel, PAUL Jacky par POSSIEN Christophe

**Secrétaire** : Madame VARNIER Cathie

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 2020\_20 - Mercredis récréatifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	13	2	0	0

Afin de répondre aux besoins de garde d'enfants Tronvillois et extérieurs, Mr le Maire propose au conseil municipal la création d'un service de garde les mercredis à compter du 04 novembre 2020. Ce service fonctionnera les mercredis, en période scolaire, dans les locaux du Centre de Loisirs, de 08h30 à 17h30 ou de 08h30 à 12h30 et ou de 13h30 à 17h30.

Une garderie sera mise à disposition des parents de 07h30 à 08h30 et de 17h30 à 18h30. Les inscriptions se feront à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas.

Afin d'organiser ces journées et respecter la réglementation concernant les taux d'encadrement, un adjoint d'animation diplômé sera recruté en Contrat à Durée Déterminée et un agent de la collectivité (ATSEM) sera mis à disposition. Des activités ludiques et pédagogiques seront proposées : ateliers créatifs, ateliers cuisine, jeux en intérieur et extérieur, .... (à noter qu'aucune sortie payante ne sera autorisée). Une convention d'activités périscolaires sera signée avec la CAF de la Meuse.

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants :

TRONVILLOIS	INSCRIPTIONS		
	journée	1/2 journée	repas
0/550	3,5 €	2,5 €	4,5 €
551/700	4,5 €	3,5 €	
SUP 700	7,5 €	5 €	

EXTERIEURS	INSCRIPTIONS		
	journée	1/2 journée	repas
0/550	8 €	7,5 €	4,5 €
551/700	8,5 €		
SUP 700	12 €		

Après délibération le conseil municipal :

- Autorise la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis récréatifs
- Approuve les modalités et tarifs d'inscriptions

- Autorise d'établir la déclaration d'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis auprès de la DDCSPP
- Autorise la signature de la convention activités périscolaires avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents correspondants à ce service.

<b>2020_21 - Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de procéder à la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission est fixée par l'article L.19 du code électoral et diffère selon le nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de + de 1 000 habitants, la commission est composée de cinq conseillers municipaux titulaires (dont 3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau) et cinq conseillers municipaux suppléants. Le maire, les adjoints et délégués titulaires d'une délégation de signature ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après délibération, les membres titulaires volontaires nommés sont :

- Gérard LEBLANC
- Claudine BARBIERIE
- Louis GUILLAUME
- Christell HUMBERT
- Christophe POSSIEN

Les membres suppléants volontaires nommés sont :

- Cynthia COLSON
- Enzo GRUAUX
- Sabine BOUQUET
- Jacky PAUL

**2020\_22 - Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial contractuel**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	13	2	0	0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Considérant que la création d'un accueil de loisirs sans hébergement les mercredis en période scolaire nécessite le recrutement d'une personne qualifiée,

Après délibération le conseil municipal valide :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial contractuel à raison de 11 heures par semaine
  - De pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier des adjoints territoriaux d'animation
- Autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à ce recrutement

Les crédits nécessaires à ce recrutement sont disponibles sur le budget 2020.

**2020\_23 - Désignation des garants affouages**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Après délibération, le conseil municipal a désigné 3 garants pour les affouages.

- Mr Gérard LEBLANC
- Mr EnzoGRUAUX
- Mr Régis HUSSON

## 2020\_24 - Prix du stère de bois

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Après délibération le conseil municipal a fixé le prix du stère des affouages 2020/2021.

- 6€ le stère dans la limite de 30 stères
- 12€ le stère dans au-delà de 30 stères.

## Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00 .

**Fait à Tronville-en-Barrois, les jours, mois et an susdits**

